



Rapport d'Activité 2015

Communauté d'Agglomération du Sud
Entre-Deux . Saint-Joseph . Saint-Philippe . Le Tampon

ENTRE-DEUX



SAINT-JOSEPH

SAINT-PHILIPPE



LE TAMPON

LE SOMMAIRE

Page 4

LE TERRITOIRE CASUD

Page 5

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 7

LES COMPÉTENCES

Page 8

L'ÉCONOMIE SOCIAL - L'HABITAT - LA POLITIQUE DE LA VILLE

Page 9

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Page 10

L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

Page 14

LE TRANSPORT

Page 18

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Page 21

LES FINANCES



Au coeur de votre quotidien

Chers(es) collègues,

Je vous communique le rapport d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération du Sud.

Plus qu'un pavé de chiffres, ce rapport démontre la place de plus en plus importante que prend notre institution dans le quotidien des habitants du territoire de la CASUD.

L'agglomération est partout : déchets, assainissement, eau potable, transports urbains et scolaires, économie, équilibre social de l'habitat et politique de la ville.

Tous ces domaines sont au cœur des enjeux qui se posent à nous pour les prochaines années.

2015, fût une année tournée vers la relève des enjeux financiers et l'investissement. 2016 sera celle d'un nouvel élan pour permettre encore plus aux quatre communes membres unies au sein du Conseil Communautaire de répondre aux attentes de leurs habitants.

Bonne lecture.

André THIEN AH KOON

Président de la CASUD



LE TERRITOIRE

4 COMMUNES

Le territoire de la CASUD regroupe 4 communes : l'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et Le Tampon. Elle s'étend une superficie de 56 460 hectares et compte 124 129 habitants.

D'abord CCSUD, créé par arrêté préfectoral le 31 décembre 1997, la transformation de la CCSUD en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2010 a été actée.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil délibère sur les décisions liés aux grands enjeux politiques communautaires. Il élit le Président et les vice-présidents.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Cet organe délibérant restreint décide des affaires courantes par délégation du Conseil Communautaire. Il est composé du Président, de 14 Vice-Présidents et de 33 Conseillers Communautaires.



André THIEN-AH-KOON
Président

Les Vice-Présidents



Patrick LEBRETON
1^{er} vice-Président



Isabelle GROSSET-PARIS
2^{ème} Vice-Présidente



Olivier RIVIERE
3^{ème} Vice-Président



Jacquet HOARAU
4^{ème} Vice-Président



Harry MUSSARD
5^{ème} Vice-Président



Bernard PAYET
6^{ème} Vice-Président



Blanche Reine JAVELLE
7^{ème} Vice-Présidente



Pierre, ROBERT
8^{ème} Vice-Président



Henri-Claude HUET
9^{ème} Vice-Président



Marie-Noëlle
DEURVEILHER-PAYET
10^{ème} Vice-Présidente



Axel VIENNE
11^{ème} Vice-Président



Jacqueline
FRUTEAU-BOYER
12^{ème} Vice-Présidente



Albert GASTRIN
13^{ème} Vice-Président



José PAYET
14^{ème} Vice-Président

Les Conseillers



Isnelda BAUSSILLON



Monique
BENARD-DELAIS



Denise
BOUTET TSANG chun sze



José CLAIN



Mimose
DIJOUX-RIVIERE



André DUPREY



Colette FONTAINE



Gilberte GERARD



Alin GUEZELLO



Emmanuelle HOARAU



Christian LANDRY



Jean-Daniel LEBON



Marie-Jo LEBON



Marie-Andrée
LEJOYEUX



Harry MALET



Daniel MAUNIER



Laurence MONDON



Harry-Claude MOREL



Rito MOREL



Rose Andrée
MUSSARD



Paulet PAYET



Priscilla PAYET



Sabrina PICARD



François RIVIERE



Marie-France
RIVIERE



François ROUSSETY



Jessica SELLIER



Catherine TURPIN



Clarita TURPIN



Bachil VALY



Raymonde VIENNE



Jean-Jacques
VLODY



Henri-Claude YEBO

LES COMPÉTENCES

En plus des 4 compétences obligatoires, la CASUD a choisi d'exercer 3 compétences optionnelles et 8 compétences facultatives.



LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique et d'intérêt communautaire;
- Aménagement de l'espace communautaire et transports en commun;
- Équilibre social de l'habitat sur le territoire;
- Politique de la ville.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Assainissement;
- Eau;
- Protection et mise en valeur du cadre de vie.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Etude et réalisation d'un schéma directeur des Systèmes d'Informations Géographiques;
- Transport périscolaires;
- Construction et gestion de la fourrière animale;
- Enlèvement des cadavres d'animaux;
- Elaboration d'un agenda 21;
- Haut-débit;
- Informatisation des écoles et couverture des zones blanches;
- Mise en œuvre du Plan Local d'Insertion et de l'Emploi (P.L.I.E.);
- Création et animation du C.I.S.P.D (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance);
- Aménagement portuaire et infrastructures maritimes;
- Adhésion au Syndicat Mixte de Pierrefonds;
- Elaboration du S.C.O.T (Schéma de Cohérence Territoriale).



L'ÉCONOMIE SOCIAL - L'HABITAT LA POLITIQUE DE LA VILLE

La CASUD oeuvre pour l'économie social, la politique de la ville et l'habitat qui sont des compétences obligatoires.

2015, est une période de validation du nouveau P.O.E (Programme Opérationnel Européen). De nouvelles mesures telles que l'I.E.J (Initiative pour l'Emploi des Jeunes). C'est aussi le renouvellement des nouveaux contrats de ville.

400

personnes accompagnés

25

personnes en sorties positives (CDD, CDI)

298 237€

engagé par la CASUD

96

poste de CDI sur les chantiers d'insertion

75

contrats du au déploiement des clauses sociales dans les marchés publics

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Le P.L.I.E est une mesure d'accompagnement de publics en difficulté au niveau de l'emploi. La mesure est co-financé par les fonds social européen à hauteur de 80 % dans le nouveau programme.

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION ET AUTRES MOYENS DE L'I.A.F

La CASUD a soutenu :

- 8 chantiers d'insertion;
- La Maison De l'Emploi pour le déploiement des clauses sociales dans les marchés publics;
- La Mission Local Sud pour l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans.

INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES SERVICES CIVIQUES

La CASUD a répondu à l'appel à projet Initiative pour l'Emploi des Jeunes. C'est une mesure financée par l'état et le F.S.E.

63

jeunes ont intégré un parcours d'insertion

50

jeunes en service civique

AU NIVEAU DE L'HABITAT

La CASUD est devenue compétente en matière de garantie d'emprunt pour la construction de logements sociaux.

La CASUD intervient à hauteur de 30% dans les garanties.

5

opérations ont été garanties

221

LLTS

6 463 080€

le montant garanti



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'année 2015 a vu se poursuivre les forts investissements de l'année précédente avec des travaux réceptionnés à hauteur de 21,4 M € dont 15,8 M € pour l'assainissement des eaux usées. L'année 2015, peut être considérée comme une année d'investissements liés d'une part au renforcement de nos infrastructures en eau potable mais aussi, avec la construction de la station d'épuration, à la régularisation administrative du traitement des eaux usées sur la commune de Saint Joseph.

LE SERVICE

Durant 2015 le service a vu son effectif stabilisé. Cependant le service a confirmé son fonctionnement sur les différents sites occupés par la Direction Eau et Assainissement :

- Des bureaux installés rue du Général Ailleret au Tampon pour recevoir la direction et le pôle investissement.
- Sur Saint-Joseph des locaux sont aménagés pour accueillir les agents du SPANC St-Joseph, le secrétariat SPANC CASUD et l'équipe travaux d'eau potable.
- Sur la commune de l'Entre-Deux un bureau SPANC intégré aux locaux communaux a été maintenue pour favoriser la proximité avec les usagers.
- Sur Saint-Philippe, la CASUD a ouvert un local permettant l'installation d'un bureau SPANC et la présence continue d'un technicien. La direction est composée de 21 agents techniques et administratifs.

21,4M€

travaux réceptionnés

599

vérifications techniques

110

contrôles de l'exécution des ouvrages

412

vérification du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages d'ANC

55 107
abonnés assainissement

LES ACTIONS EN 2015

Les missions principales sont :

- Le fonctionnement - administratif, gestion et contrôle (SPANC);
- L'investissement - travaux neufs et de modernisation;

Par ailleurs la direction assure la gestion technique du Syndicat des Hirondelles.

Le fonctionnement

- Désignation du représentant des usagers ou des consommateurs;
- Tarif de l'assainissement des eaux usées; exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Saint-Joseph;
- Exploitation de la STEP de Saint-Joseph en régie d'assainissement collectif;
- Abaissement du seuil pour les abonnés «gros consommateur»;
- Dépôt des matières de vidange à la station d'épuration de Saint-Joseph.

24

opérations d'investissement

1500

m³ de contenance pour le réservoir de Bois-Court

1 140

mètres linéaires de réseau renouvelés sur St-Joseph

2000

m³ de contenance pour le réservoir Piton Langevin

L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DECV) de la CASUD organise le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers. Cette direction compte une centaine d'agents.

L'organisation et le suivi de la collecte des déchets ménagers et assimilés sont mis en oeuvre au niveau du Pôle Gestion des Déchets. Ces collectes s'organisent de façon homogène sur le territoire à l'exception de la commune de Saint-Philippe. En effet, cette dernière a rejoint la CASUD au 1er janvier 2010, et a conservé les fréquences de collecte de son intercommunalité d'origine.

831

nouvelles dotations en bacs verts

854

nouvelles dotations en bacs jaunes

919

foyers ont été dotés d'un kit de compostage

31 142

tonnes d'ordures ménagères résiduelles

4 796

tonnes d'emballages ménagers recyclables

18 390

tonnes de déchets végétaux

7 037

tonnes d'encombrants

95 829

appareils électroménagers

1 785

tonnes de verres

LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

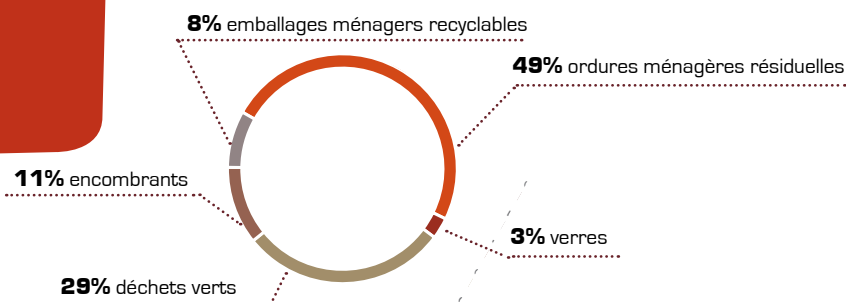
La pré-collecte des déchets ménagers est assurée via la distribution de :

- Bacs roulants à couvercle vert et jaune à l'ensemble de la population;
- Bio-composteurs individuels.

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La CASUD se charge de la collecte des 4 flux de déchets suivants :

- Les ordures ménagères résiduelles en contenant;
- Les emballages ménagers recyclables en contenant;
- Les déchets végétaux en vrac;
- Les encombrants en vrac.



REPRÉSENTATION DE LA PART DE CHAQUE FLUX DE DÉCHET PRODUIT EN 2015 SUR LA CASUD

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

De part son contexte insulaire, la Réunion exporte beaucoup de déchets vers la zone Océan Indien (les non dangereux tels que les déchets métalliques) ou vers la France métropolitaine (pour les déchets dangereux tels que batteries ou piles usagées).

VALORISATION DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

2 879

tonnes d'emballages ménagers recyclables

65,3%

Taux de valorisation

LA PRÉVENTION, LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

22

établissements scolaires dotés d'un bio-composteur

4

écoles primaires dotées d'un lombricomposteur

2000

Stop Pub retirés

324

personnes sensibilisées lors de la fête des Florilèges

135

guides du ménage au naturel diffusés en habita collectif

2964

élèves sensibilisés sur la prévention des déchets

432

personnes sensibilisées lors de la SEDD et la SERD

Le Programme Local de Prévention des déchets (PLP)

La CASUD a contractualisé avec l'ADEME le 1^{er} janvier 2011 afin de mettre en oeuvre un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce programme doit se décliner sur 5 années et vise à réduire de 7% les quantités de déchets produites sur le territoire intercommunal, soit une baisse de 2 500 tonnes ou 41 kg /hab/an.

Le PLP de la CASUD est constitué de plusieurs actions concourant à l'objectif global de diminution de 7 % des Ordures Ménagères Assimilées.

- La pérennisation du compostage domestique;
- Le compostage domestique en pied d'immeuble;
- Le compostage dans les établissements scolaires;
- Le lombricompostage dans les établissements scolaires;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire;
- Le stop Pub;
- La promotion du jardinage au naturel;
- La promotion du guide Ménage au Naturel;
- L'utilisation de gobelets réutilisables lors d'événementiels;
- La sensibilisation des scolaires à la prévention des déchets;
- La Semaine européenne de Développement Durable et la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.



Les actions d'éducation à l'environnement

- **Les évènementiels** (Miel Vert, fête du Choca, fête du Vacoas, Florilèges; Safran en fête);
- **La semaine Européenne du Développement Durable** (concours de collecte de piles usagées et bouchons plastiques);
La semaine Européenne de Réduction des Déchets (pique-nique éco-citoyen, sensibilisation dans une association accueillant des jeunes en difficultés d'insertion, atelier ménage au naturel dans un «marché forain»);
- **Les centres aérés;**
- **Les habitats collectifs;**
- **Les évènements divers** (journée mondiale de la santé, fête des voisins, forum de l'emploi, etc...;

6 509

personnes sensibilisées
par les animateurs
éco-citoyens de la CASUD

Les actions de proximité des ambassadeurs du tri



LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

La CASUD met en œuvre la compétence en matière de lutte contre l'errance animale sur les quatre communes membres de son territoire. Dans ce cadre, elle assure via des marchés de prestations de services :

- La gestion de la fourrière animale;
- La gestion du refuge animalier;
- La stérilisation et d'identification des animaux domestiques.

Le bilan d'activité relatif à la gestion de la fourrière animale

BILAN DES CAPTURES ET RAMASSAGE EN 2015	
Total des captures (sur appel, préventives, par cage piège)	925
Total des ramassages de cadavres	408



Le bilan d'activité relatif à la gestion du refuge animalier

La gestion de ce refuge a été confiée à la SPA Réunion. Le refuge animalier accomplit les missions suivantes :

- L'hébergement et le gardiennage des animaux à adopter;
- Le soin et le nourrissage de ces animaux;
- L'adoption des animaux.

Le bilan d'activité relatif à la campagne de stérilisation et d'identification des chiens et chats

BILAN DES STÉRILISATIONS ET IDENTIFICATIONS EN 2015	
Nombre de stérilisations	820
Nombre d'identifications	777



LES INDICATEURS FINANCIERS

Les modalités d'exploitation du service

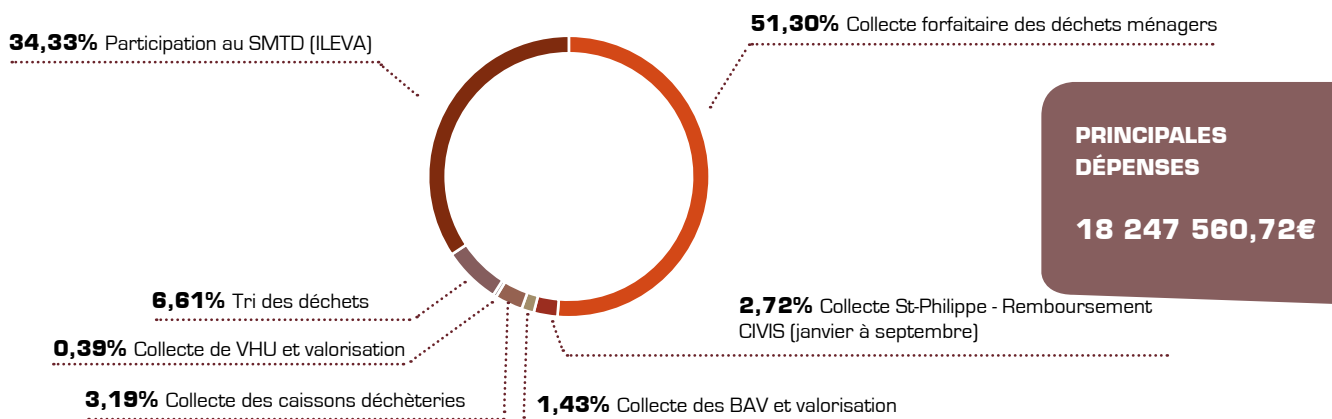
Les prestations liées à la pré-collecte, la collecte et au traitement des déchets ménagers sont exécutées via la passation de marchés publics de service. Les prestations réalisées en régie sont pour les principales :

- la lutte contre les dépôts sauvages;
- le nettoyage des bornes d'apport volontaire pour le verre;
- la gestion des déchèteries.

Les dépenses

Le montant annuel des dépenses de collecte et d'élimination des déchets comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement relatives aux marchés.

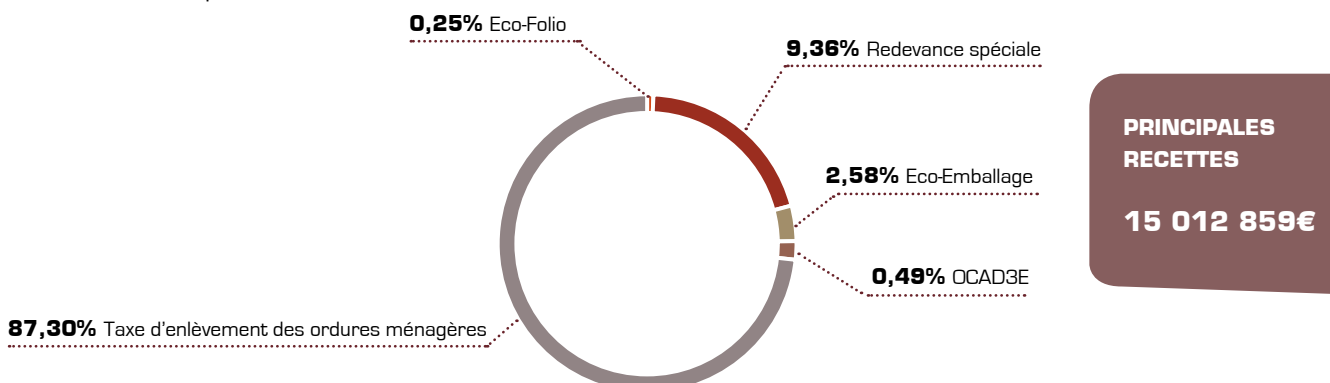
Les dépenses de personnels directement affectés à l'élimination des déchets (collecte et traitement) ainsi que les charges fonctionnelles (frais de structure, amortissements, entretien des bâtiments ...) ne sont pas pris en compte.



Les recettes

Ces recettes de fonctionnement ont deux origines :

- La fiscalité des ménages via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères résiduelles (TEOM);
- Les éco-organismes tels que Eco-emballages, Eco-systèmes, ou encore Eco Folio;
- La Redevance Spéciale.



LE TRANSPORT

À sa création le 01 janvier 2010, la CASUD a pris la compétence Transport qui consiste à organiser, gérer et à contrôler les services de lignes de transports urbains de personnes en lignes régulières, de transports scolaires (primaires, collèges et lycées) et de transports périscolaires.

En tenant compte de l'existence des divers contrats et des réseaux hétérogènes en vigueur, le Réseau CARSUD a alors commencé à prendre corps sur la base d'objectifs impliquant la restructuration et la modernisation du réseau de transport de personnes sur les 4 communes du territoire, nécessitant la coordination des différents modes de transport et une adaptation véritable des services aux besoins des administrés.

LE TRANSPORT URBAIN

Une nouvelle DSP pour le territoire

Pour le renouvellement de l'exploitation du service public de transports urbains en mai 2014, et afin de faire bénéficier les usagers d'une mutualisation des coûts, la CASUD a donc fait le choix de recourir à une délégation de service public unique. Le projet prend en compte les besoins accrus en mobilités des habitants, l'évolution des rythmes de vie et l'organisation du territoire avec des dynamiques des quartiers.

Cette DSP a pour objet l'exploitation des lignes régulières sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Sud. Elle s'attache à développer et exploiter des lignes de transport hiérarchisées (1 ligne structurante d'agglomération, des lignes de dessertes locales et des lignes de transport à la demande). Elle consiste également en des prestations de maintenance associées à l'exploitation de ces services de lignes régulières ; en des services annexes (la gestion commerciale et le marketing ; le contrôle des titres des usagers ; l'assistance technique de la CASUD dans la définition des services de transport scolaire, en mixité avec certaines lignes régulières...)

La date de fin d'exécution des prestations de la délégation de service unique est fixée au 27 avril 2022.

Les lignes locales offrent aujourd'hui globalement une bonne couverture du territoire mais il demeure nécessaire de continuer d'améliorer la qualité des services proposés. L'offre relève encore en effet du service minimum en termes de fréquence et d'amplitude même si une hiérarchisation des lignes de transport a pu être mise en œuvre (liaison intercommunale, lignes locales sur le territoire des communes, transport à la demande pour certains secteurs...).

Les lignes structurantes intercommunales reliant l'Entre Deux, le Tampon, St Joseph et St Philippe et les nouvelles lignes du Tampon sont donc venues compléter une offre de transport harmonisée au fur et à mesure.



Le réseau CAR'SUD présente de bonnes performances globales en termes de desserte de la population.

Cependant, le réseau est en pleine constitution et complète peu à peu les services offerts par l'ancien réseau sur le Tampon et l'offre Car Jaune qui irriguait l'Entre-Deux, St-Joseph et St-Philippe.

Pour atteindre un meilleur rendement, la CASUD :

- Investit dans du nouveau matériel roulant, principalement au travers du programme Trans Eco Express, de manière à améliorer le confort des usagers, la capacité du réseau, les fréquences et les amplitudes ;
- Développe les possibilités de partenariats avec la CIVIS et le Conseil Général ;
- Projette la constitution d'un axe TCSP et d'un pôle d'échanges ;
- Met en place un axe structurant permettant de relier les 4 communes tout en assurant la connexion avec les principaux (université, hôpital) de St-Pierre.

L'organisation du réseau de transport collectif de la CASUD

LE RÉSEAU CARSUD - 43 LIGNES

- 38 ligne de desserte locale (ligne urbaines et desserte des écarts);
 - 4 lignes sur l'Entre-Deux
 - 18 lignes sur le Tampon
 - 16 lignes sur St-Joseph
- 5 lignes parcourant un axe structurant, reliant les 4 centres-villes via St-Pierre.

LE RÉSEAU CARJAUNE - 4 LIGNES

- St-Pierre/St Benoît, via les Plaines; (S2)
- St-Pierre/St Joseph/St Benoît (S1);
- St Joseph/St Paul (S3);
- Entre-Deux/St Pierre (S5).

LE RÉSEAU ALTERNÉO - 2 LIGNES

- Université du Tampon/St-Pierre (ligne 2);
- Rd Pt Bambous/Ravine des Cabris, via la ligne des 400.

LE TRANSPORT

Les évolutions de la gamme tarifaire transport urbain en 2015

Par délibération du conseil communautaire n°03 du 17 juillet 2015, une nouvelle gamme plus complète et adaptée à tous est désormais en vigueur afin de gommer toute disparité de tarification entre les communes de la CASUD :

- Une tarification sans zonage géographique;
- Des abonnements attractifs permettant la fidélisation de la clientèle;
- La priorisation de la vente au sol;
- Une tarification sociale (pour les Séniors, pour les PMR);
- Une tarification plus adaptée pour les scolaires et étudiants;
- De nouveaux supports pour des titres de transport plus modernes (cartes sans contact).



La modification de la gamme tarifaire devrait amener ainsi plus de 300 000 € de recettes supplémentaires que le délégataire devrait rétrocéder à la CASUD, ce qui permettrait à la collectivité de diminuer son effort financier.

Les avenants à la DSP conclus en 2015

L'avenant n°1 a pour objet d'apporter des modifications en vue d'optimiser le réseau : mise à disposition par la CASUD de l'ensemble des véhicules dont elle assume la totalité de la charge d'acquisition et modification non substantielle des lignes régulières par un redéploiement de l'offre kilométrique entraînant une diminution de la contribution financière forfaitaire de la CASUD.

Par délibération du conseil communautaire n°03 du 17 juillet 2015, une nouvelle gamme tarifaire a été adoptée pour le réseau de transport urbain. La nouvelle tarification implique des impacts financiers qui ont été intégrés par avenant n°2 à la convention de DSP signée avec NOVASUD.

La fin de la régie intercommunale de transport

Suite au choix de la CASUD de confier au Groupement NOVASUD délégataire, la gestion du service public de transport public urbain sur le territoire de la CASUD, la Régie Intercommunale des Transports, SPIC dotée de l'autonomie financière mais ne disposant pas de personnalité morale propre, n'assurait donc plus aucune exploitation de lignes de transport urbain sur le territoire intercommunal depuis le 29 Avril 2014, date de la mise en place de la délégation du service public (DSP).

En conséquence, il est devenu nécessaire de mettre fin aux activités de la Régie Intercommunale des Transports de voyageurs, afin de pouvoir déléguer et/ ou transférer ses missions. Celles-ci ont pour une partie été déléguées au GROUPEMENT NOVASUD et pour les autres transférées à la CASUD. A cet effet, l'organigramme de la Direction des transports et Déplacements a également été modifié en intégrant un nouveau service : « Gestion des Infrastructures et du mobilier urbain ».

La régie Intercommunale des Transports de voyageurs a cessé ses activités le 31 août 2015.

3 346 314 (+ 53,47%)

kilomètres annuels produits

1 096 323,90€ (+ 61,81%)

recettes commerciales par tickets vendus

27 805€ (+ 120,59%)

recettes commerciales par abonnements vendus

2 173 941 (+ 56,21%)

fréquentation et nombre de voyages



LE TRANSPORT

LE TRANSPORT SCOLAIRE

129 circuits
1 368 000 de km réalisés
12 500 élèves transportés chaque jour

6,6M€ de budget
soit 27% du budget des transports

Le conseil communautaire avait instauré depuis 2011 la gratuité des transports scolaires pour les élèves des 4 communes de la CASUD. La tarification pour le transport scolaire a été redéfinie en 2015 : depuis le 1er septembre 2015, une participation des familles a été instaurée, cela pourrait engendrer une recette potentielle de 800 000 € /an pour 10 000 élèves.

Le service d'accompagnement scolaire est toujours assuré sur les circuits transportant les élèves du primaire de la CASUD.

Notons que la mixité des transports urbains et scolaires est effective depuis octobre 2015 pour les collégiens et lycéens de la CASUD.

LE TRANSPORT PÉRISCOLAIRE

La CASUD organise les transports périscolaires sur le territoire des communes de l'Entre-Deux, Le Tampon, St-Joseph et St-Philippe et en liaison avec ces communes. Seules les élèves, encadrés par le personnel d'enseignement, et ou le cas échéant par les parents, des écoles maternelles et élémentaires situées sur ces 4 communes sont concernés par ces sorties effectuées dans le cadre scolaire, en relation avec l'enseignement et les loisirs.

Le dispositif tient compte de l'application des nouveaux rythmes scolaires sur les 4 communes de la CASUD.

3411 sorties

385K€ de budget
soit 1,6% du budget des transports

2015 a vu la poursuite du partenariat entre la CASUD, les autres AOT et le Syndicat Mixte des Transports de la Réunion (SMTR). Le SMTR traite des thèmes transversaux tels la communication, la sécurité, l'enquête ménage et déplacement, missions devant assurer une complémentarité et une promotion des transports au bénéfice des usagers. Conformément aux statuts du SMTR, la participation financière de la CASUD s'élève pour 2015 à 107 800 €.

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DE LA RÉUNION

L'INVESTISSEMENT EN COURS

57 véhicules propres dédiés aux nouvelles lignes

19 abris bus

14 stations d'attente

Nouveau pôle décharges du Tampon

Création de la halte routière de l'Entre-Deux



LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », a voulu associer les personnes en situation de handicap à la vie de la cité dans le cadre d'une Commission « Accessibilité ».

Les missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité sont les suivantes :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Par délibération n° 24 du Conseil communautaire du 26 juin 2015, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées a été créée. Elle est composée de 10 membres, 5 représentants de l'intercommunalité et 5 représentants d'usager et d'associations représentant les personnes handicapées.

La première réunion de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées a eu lieu le mardi 10 novembre 2015. Cette réunion avait pour objet l'Installation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées et l'Adoption de l'Agenda d'accessibilité programmé du réseau de transport urbain de la CASUD. La Commission Intercommunale d'Accessibilité a émis un avis favorable quant à l'adoption de l'Agenda d'Accessibilité programmé.

Par délibération n° 24 du Conseil communautaire du 26 juin 2015, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées a été créée. Elle est composée de 10 membres, 5 représentants de l'intercommunalité et 5 représentants d'usager et d'associations représentant les personnes handicapées.

La première réunion de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées a eu lieu le mardi 10 novembre 2015. Cette réunion avait pour objet l'Installation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées et l'Adoption de l'Agenda d'accessibilité programmé du réseau de transport urbain de la CASUD. La Commission Intercommunale d'Accessibilité a émis un avis favorable quant à l'adoption de l'Agenda d'Accessibilité programmé.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé élaboré par l'AOT comprend :

- Une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité ;
- La détermination des points d'arrêt ;
- La liste des points d'arrêt prioritaires relevant d'une impossibilité technique avérée (ITA) ;
- Le dispositif de substitution à mettre en place dans les 18 mois ;
- Les engagements des maîtres d'ouvrage ;
- La programmation de la réalisation des actions ;
- Le financement correspondant ;
- Le calendrier de formation des personnels en contact avec le public ;
- Les mesures d'information simplifiées compréhensibles par tous ;
- Les modalités de suivi et d'actualisation ;
- L'avis des parties intéressées réunies en comité de suivi : association de personnes handicapées, opérateurs de transport et des collectivités locales.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé élaboré par l'AOT a été adopté par l'Assemblée délibérante le 27 novembre 2015.



Depuis 2015, le service met en œuvre une refonte de son Système d'Information Géographique par l'acquisition de nouveaux serveurs, l'installation de nouvelles machines virtuelles, la migration vers des solutions libres et la mise en place d'une nouvelle infrastructure de données géographiques. Ce travail chronophage se poursuivra en 2016.

CONTRIBUTIONS DANS LE CADRE DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE ET DE PROGRAMMATION DU GRAND SUD (SMEP)



Depuis 2015, la mobilisation du service SIG pour le SMEP est devenue une réelle priorité avec l'arrivée d'un nouveau directeur. Aussi, début 2015, la responsable du service SIG, a contribué à l'écriture de la charte rurale, au tableau de bord correspondant, ainsi qu'à la recherche de moyens humains et logistiques associés pour la réalisation des objectifs du SMEP. Ainsi, deux stagiaires, étudiants à l'Université de la Réunion, ont été accueillis par le service. Ils ont respectivement effectué : le cahier des charges de l'audit environnementale pour le SCOT et le calage des images IGN des années 1950 et 1978 en vue de la réalisation d'une étude de l'occupation du sol.

Aussi, un agent du service SIG, a été mobilisé toute l'année 2015 pour la mise en œuvre des traitements cartographiques nécessaires à la mise en œuvre de l'observatoire rural en partenariat avec la SAFER. Les travaux issus de l'observatoire ont permis d'alimenter le travail réalisé dans le cadre de la constitution du dossier de candidature pour le Groupement d'Action Local (GAL) visant à financer des projets situés dans la zone des « Hauts » du Grand Sud.

LE SCHÉMA D'ORIENTATION SIG : PLAN D'ACTIONS 2015 - 2020

L'année 2015, marque le démarrage de la mise en œuvre du plan d'action SIG de la nouvelle mandature, avec des objectifs ambitieux qui ont été ventilés suivant 4 axes.

Animer le réseau SIG et organiser la mutualisation du système : vers le développement des compétences des agents de la CASUD et des communes

Un programme de formation a été mis en place en faveur des référents SIG et des chargés d'étude fin 2014. Aussi, les formations de bases sur QGIS ont été réalisées entre février et avril 2015 concernant les services SIG des communes ainsi que le service dessin et cadastre du Tampon, le service urbanisme et foncier de Saint-Philippe.

Le service SIG effectue un accompagnement à la gestion des données et une veille au service des communes sur les normes et évènements en géomatique (séminaires topo, SEAS-OI, IGN, AGORAH). Avec l'appui de l'IGN, un socle de documentation a été constitué regroupant notamment les obligations de fournir tous les documents d'urbanisme (PLU, SCOT etc.) au format géo-standard COVADIS.

Un bilan a été réalisé entre octobre et novembre 2015 avec les communes afin de revoir le planning du schéma d'orientation et prioriser les actions visant à répondre aux besoins liés à l'urbanisme dont la réalisation des PLU et à la formation avancée des agents des services SIG. En raison d'une nouvelle réorganisation au 2ème semestre 2015, le projet a été repoussé.

Capitaliser et partager des bases de données

Un programme de formation a été mis en place en faveur des référents SIG et des chargés d'étude fin 2014. Aussi, les formations de bases sur QGIS ont été réalisées entre février et avril 2015 concernant les services SIG des communes ainsi que le service dessin et cadastre du Tampon, le service urbanisme et foncier de Saint-Philippe.

Le service SIG effectue un accompagnement à la gestion des données et une veille au service des communes sur les normes et événements en géomatique (séminaires topo, SEAS-OI, IGN, AGORAH). Avec l'appui de l'IGN, un socle de documentation a été constitué regroupant notamment les obligations de fournir tous les documents d'urbanisme (PLU, SCOT etc.) au format géo-standard COVADIS.

Un bilan a été réalisé entre octobre et novembre 2015 avec les communes afin de revoir le planning du schéma d'orientation et prioriser les actions visant à répondre aux besoins liés à l'urbanisme dont la réalisation des PLU et à la formation avancée des agents des services SIG. En raison d'une nouvelle réorganisation au 2ème semestre 2015, le projet a été repoussé.

■ **Un enrichissement de la base communautaire : la réalisation de la base adresse sur la commune du Tampon :**

Un programme de formation a été mis en place en faveur des référents SIG et des chargés d'étude fin 2014. Aussi, les formations de bases sur QGIS ont été réalisées entre février et avril 2015 concernant les services SIG des communes ainsi que le service dessin et cadastre du Tampon, le service urbanisme et foncier de Saint-Philippe.

Le service SIG effectue un accompagnement à la gestion des données et une veille au service des communes sur les normes et événements en géomatique (séminaires topo, SEAS-OI, IGN, AGORAH). Avec l'appui de l'IGN, un socle de documentation a été constitué regroupant notamment les obligations de fournir tous les documents d'urbanisme (PLU, SCOT etc.) au format géo-standard COVADIS.

Un bilan a été réalisé entre octobre et novembre 2015 avec les communes afin de revoir le planning du schéma d'orientation et prioriser les actions visant à répondre aux besoins liés à l'urbanisme dont la réalisation des PLU et à la formation avancée des agents des services SIG. En raison d'une nouvelle réorganisation au 2ème semestre 2015, le projet a été repoussé.

■ **La maintenance des données communautaires et « métiers » :**

La maintenance du système nécessite de fournir des données, dont Le cadastre de la DGFIP et la BDTPOPO IGN, les plus à jour possible. Aussi, la maintenance des données communautaires étant une compétence de la CASUD, la transmission de la mise à jour des référentiels aux partenaires et leur intégration dans les services SIG rendus ont été assurés.

La mises à jour de données « métiers » fournies par les partenaires ont également été intégrées dont les structures touristiques du Tampon, l'eau et l'assainissement.

■ **La mise à disposition des données pour les études :**

Le service d'administration, garant de l'enrichissement des données de la base communautaire a contribué à 5 études par la rédaction de 20 actes d'engagement pour la mise à disposition des données aux prestataires ou bureaux d'étude. La base équipement public de la CASUD a été mise à disposition de l'AGORAH dans le cadre de la mise à jour de l'observatoire des équipements publics sur la Réunion. Cette base régionale, qui sera alimentée en continue, inclura également les données sur le tourisme.

■ **La gestion des données sensibles :**

L'arrivée, d'un contrat aidé a permis le recensement et le classement de toutes les clauses de confidentialités des agents utilisant les données sensibles fournies par la DGFIP sur le foncier. L'administrateur SIG a également obtenu les accès aux services « Demande de Valeurs Foncières » (DVF) de la DGFIP permettant d'accéder aux données sur les transactions foncières.

Développer un socle de fonctionnalité et d'outils transversaux dont le géoportail aux citoyens

■ **Animation et exploitation des portails géomatiques**

Suite à la fin du contrat d'hébergement de la solution SIGWEB, le service relancé le marché et a installé ses outils web en interne avec le soutien de la DSI. Le support des utilisateurs sur VEREMAP s'est poursuivi en 2015.

■ **Etude, pré-projet, cartographie et modélisation 3D**

Le dessinateur SIG, a réalisé des images 3D en vue d'une aide à la décision pour le projet de création d'une gare routière à la Plaine-des-Cafres.

Carte touristique

Le dessinateur a également réalisé une refonte de la carte touristique du Tampon par une migration vers de nouveaux outils d'édition afin de faciliter sa mise à jour par le SIG.

Analyse du PLU du Tampon

Le service SIG a réalisé une étude spatiale des zones N du POS par croisement avec les données spatialisées des Zones d'Urbanisation Prioritaires du schéma d'Aménagement Régional (SAR) et les données des servitudes dont le PPR.

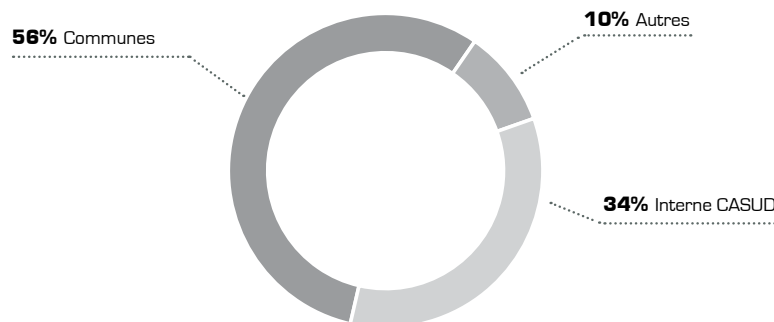
Cartographie à la demande : la production de cartes et de plans

Le nombre de demandes internes CASUD a diminué passant d'une trentaine en 2014 à une dizaine pour l'année 2015. Cela représente environ une trentaine de rendus soit 34% de la production, dont la plus grande partie a servi au dossier de demande de financement des infrastructures de la CASUD (ITI). Les demandes provenant des communes se stabilisent. Les demandes enregistrées viennent en majorité du Tampon.

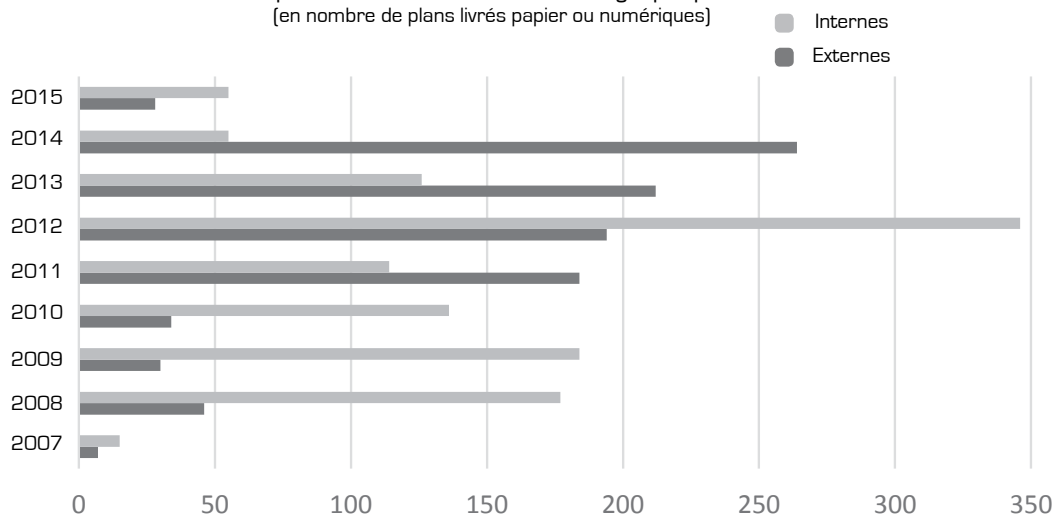
Piloter des projets structurants dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement, de l'habitat, du patrimoine, du foncier, de la fiscalité et du transport

- Enfin, dans le cadre du projet « coordination des plans d'urbanisme et servitudes » de l'axe 4, le service a réalisé une analyse des besoins en 2015. L'audition des futurs utilisateurs a permis de définir les données et les fonctionnalités nécessaires à la réalisation du projet. Des données ont été préparées en vue de la mise en place d'un outil dédié [périmètre ABF etc...].

Répartition de la productivité 2015



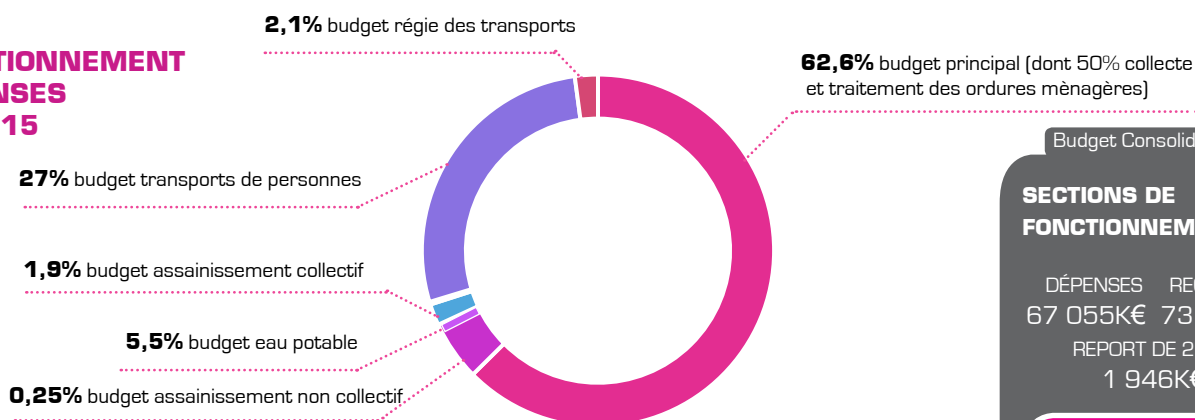
Répartition des réalisations cartographiques
(en nombre de plans livrés papier ou numériques)



LES FINANCES

Le budget de la CASUD est composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes. Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année 2015.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES EN 2015



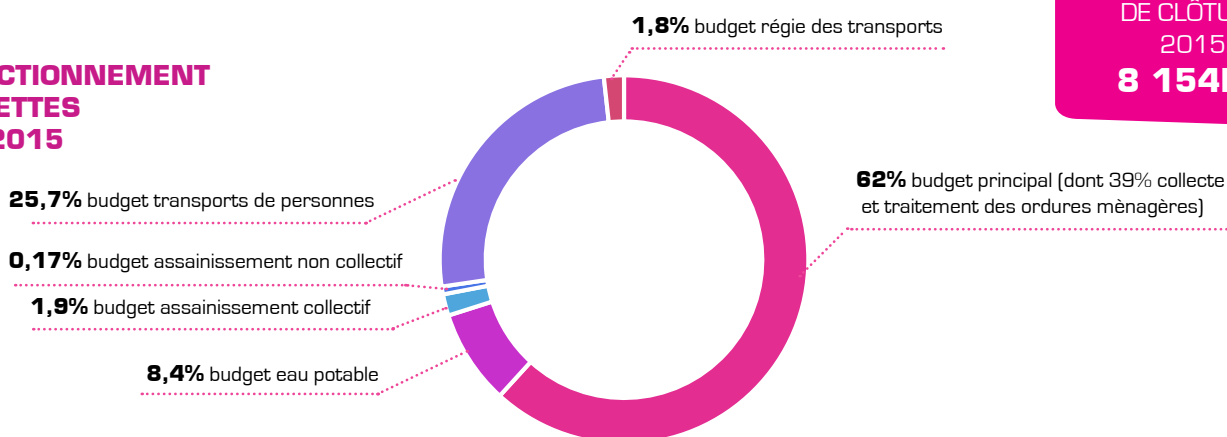
Budget Consolidé CASUD

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT

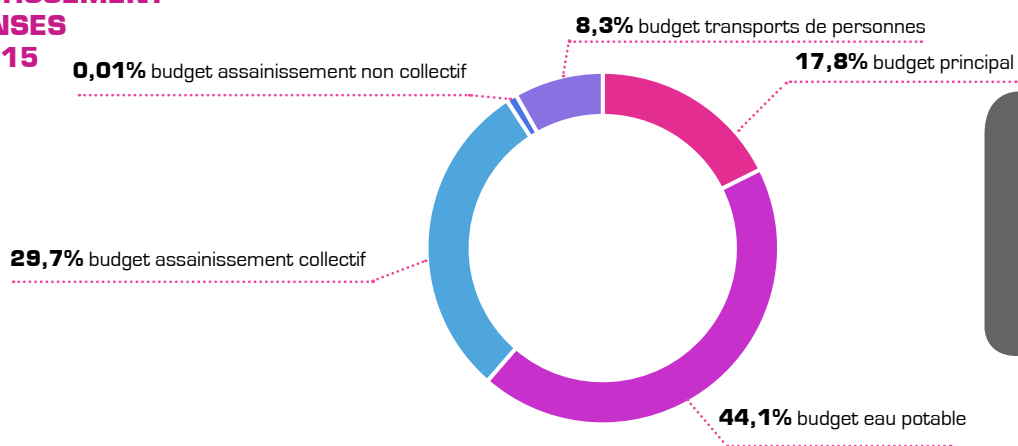
DÉPENSES	RECETTES
67 055K€	73 264K€
REPORT DE 2014	1 946K€

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2015:
8 154K€

FONCTIONNEMENT RECETTES EN 2015



INVESTISSEMENT DÉPENSES EN 2015



Budget Consolidé CASUD

SECTIONS D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
30 774K€	22 391K€
REPORT DE 2014	11 828K€

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2015:
3 446K€

INVESTISSEMENT RECETTES EN 2015

